

EDITORIAL

Au cours de la RIAC du 11 décembre, nous avons ressenti chez la plupart des participants une double impatience : celle née de l'attente de l'avenant à la convention quinquennale, dont la signature a été plusieurs fois différée, et celle du lancement des actions dont vous avez exprimé le besoin lors de notre journée de travail en commun du 4 octobre.

Sur le premier point, les discussions sont difficiles. Le Conseil d'administration de notre Union a constaté que les mesures de simplification et de dynamisation décidées le 4 juillet ont commencé à donner des résultats satisfaisants. Les partenaires sociaux et les CIL/CCI souhaitent donc que l'avenant à la convention en tienne compte. Comme vous le savez, de nouvelles dispositions concernant un concours privilégié pour le financement du logement locatif social, une aide spécifique à la mobilité professionnelle et le financement des ADIL sont trois chapitres supplémentaires sur lesquels les négociations se poursuivent.

Sur le second point, qui ne dépend que de nous-mêmes, nous avons sans attendre engagé un plan d'action dont les grandes lignes vous ont été exposées à la RIAC et dans le document diffusé à l'issue de celle-ci. Ce plan d'action, élaboré à partir de vos suggestions et de vos demandes, va nous servir de guide non seulement en 2001, qui en verra les premières étapes, mais aussi jusqu'à la fin de notre convention quinquennale, pour consolider notre avenir. Dans le courant du premier trimestre, quatre journées de réflexion ont été programmées pour que la totalité des directeurs des CIL/CCI participent à l'élaboration de nos axes d'action ; c'est sur la base des travaux de ces journées que nous engagerons les chantiers indispensables pour construire notre futur.

Les conclusions de ces travaux ne sont pas connues d'avance. Nous devons collectivement faire preuve de dynamisme, d'esprit d'innovation, de souci d'efficacité, de solidarité : c'est à ces conditions seulement que nous réussirons.

Le Président
Louis G. PELLOUX

LE PLAN D'ACTION POUR 2001

La journée de réflexion en commun organisée le 4 octobre a réuni plus de 300 Présidents, Vice-présidents, Administrateurs, et Directeurs de CIL/CCI. Les témoignages de la matinée et les travaux des ateliers de l'après-midi, dont une synthèse a été diffusée aux participants le 27 octobre, ont permis de tirer des enseignements importants :

- Le Mouvement est en crise, avec un profond problème d'identité par rapport aux mutations des métiers du 1 % Logement ;
- les CIL/CCI attendent que l'UESL joue un rôle majeur pour redonner du sens et de la cohérence à leur action.

Partant de ces enseignements, le Conseil du 21 novembre a arrêté les grandes lignes du plan d'action 2001 pour l'animation du réseau, qui a été présenté aux CIL/CCI au cours de la RIAC du 11 décembre.

Les objectifs

Ce plan d'action a pour objectifs :

- de faire émerger un management en réseau à forte valeur ajoutée autour d'une nouvelle identité des métiers du 1 % Logement, avec des résultats visibles pour fin 2001 ;
- de mettre en œuvre une stratégie de communication autour de la notion du parcours résidentiel des salariés ;
- de mettre en place une organisation au service des 17 millions de salariés bénéficiaires face aux mutations de la société (mobilité, précarité, actions locales, ...).

Les actions

Les actions qui vont être lancées dès janvier 2001 comprennent :

- des journées de réflexion en commun pour l'ensemble des Directeurs des CIL/CCI avec le Président et les Vice-présidents de l'UESL ; au cours de ces journées, organisées à Paris par groupes les 17-18 janvier, 14-15 février, 20-21 mars et 3-4 avril, les travaux porteront successivement sur les trois thèmes correspondant aux objectifs du plan d'action (recherche d'identité, stratégie de communication, organisation et déontologie) et visant à mettre en œuvre une dynamique de management en réseau autour de projets identifiés ;
- des groupes de travail de Directeurs de CIL/CCI sur 3 opérations-tests de mise en réseau :
 - la participation du 1 % Logement à la politique de la ville et au renouvellement urbain ;
 - le renforcement de l'action du 1 % Logement en faveur de la mobilité professionnelle ;
 - la mise en place d'un cadre d'activité du 1 % Logement pour le Conseil à l'accession à la propriété des salariés.

Parallèlement, le Président et les Vice-présidents de l'Union entameront un cycle de visites régionales auprès des Présidents, Vice-présidents et Directeurs des CIL/CCI pour traiter les sujets politiques, écouter et dialoguer.

La restitution des actions

La restitution des actions s'ordonnera en 3 étapes :

- avril : bilan des journées de réflexion et proposition d'une stratégie de communication sur l'identité du 1 % Logement ;
- juillet : premier bilan de la mise en œuvre de la stratégie de communication et proposition de règles d'organisation et de déontologie ;
- septembre : bilan des opérations-tests sur le terrain et première évaluation du plan d'action 2001.

"ACTIONS RESEAU"

Le numéro 2 de votre nouveau bulletin d'animation a été diffusé au cours de la première quinzaine de décembre.

Le numéro 3, qui paraîtra en février, sera principalement consacré au logement des jeunes.

Faites-nous connaître dès maintenant vos expériences, vos manifestations, vos partenariats, vos projets.

Prenez contact pour cela avec :

Bernard DABENE ☎ 01 44 85 81 53 ou **Catherine DIDIER** ☎ 01 44 85 81 18

SITE INTERNET

Le site INTERNET (<http://www.uesl.fr>) a été mis à jour avec les informations diffusées dans la présente lettre du 1 % Logement.

Si vous souhaitez qu'un lien direct soit établi à partir du site de l'UESL vers le vôtre, merci de faire connaître vos coordonnées à

Martine ROUSSANIDES ☎ 01 44 85 81 22

MISE EN APPLICATION ET SUIVI DES NOUVEAUX DISPOSITIFS DE LA CONVENTION QUINQUENNALE

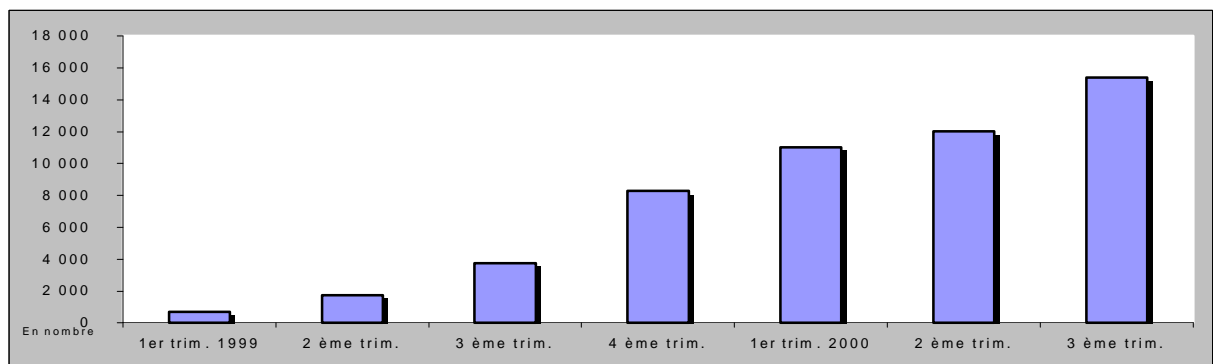
BILAN CHIFFRE DES PASSEPORTS AU 30 SEPTEMBRE 2000

Les chiffres cumulés des Passeports au 30 septembre 2000 sont les suivants :

TOTAL PAR PASSEPORT

	NOMBRE	MONTANT (KF)
Prêt SECURI-PASS	108	1931
Prêt PASS-TRAVAUX	9739	326.671
Avance LOCA-PASS	29.152	102.963
Garantie LOCA-PASS	13.963	340.561
TOTAL	52.962	772.126

FLUX TRIMESTRIELS (tous Passeports confondus)



	1er trim. 1999	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim. 2000	2ème trim.	3ème trim.
Nombre	700	1 763	3 761	8 266	11 035	12 023	15 414
Montants	7 904	25 191	51 933	113 126	150 429	173 030	250 513

Le bilan au 30 septembre 2000 fait ressortir les éléments essentiels suivants :

- Depuis le 1^{er} janvier 1999, près de 53 000 aides ont été accordées dont plus de 38 000 sur les 3 premiers trimestres de 2000.
- Après une inflexion au 2^e trimestre, la montée en régime s'accélère avec 28% d'augmentation au 3^e trimestre (dont +31 % pour le prêt PASS-TRAVAUX et +28 % pour les aides LOCA-PASS).
- Les aides LOCA-PASS conservent une place prépondérante, avec plus de 43 000 aides soit près de 82 % du total des aides accordées depuis l'origine.

La reprise d'activité constatée va très nettement s'accroître au 4^e trimestre, en raison des aménagements des aides LOCA-PASS et des prêts PASS-TRAVAUX qui ont pris effet au 1^{er} septembre, et devrait permettre d'être proche des objectifs fixés.

DOCUMENTS D'APPLICATION

▪ Avance LOCA-PASS

Concernant la mise en œuvre de l'avance LOCA-PASS, une solution permettant de s'exonérer de l'offre de prêt et du formalisme qui y est attaché a été trouvée ; elle consiste à substituer, à l'égard du bailleur, un gage du CIL/CCI au dépôt de garantie du locataire.

Un nouveau modèle d'annexe au bail adapté à cette solution a été diffusé aux CIL/CCI le 17 octobre ; il peut être consulté et téléchargé sur le site Internet de l'Union (www.uesl.fr).

• **SVP 1 % Logement « spécial questions pratiques »**

Pour répondre à la demande de nombreux CIL/CCI, et à l'instar du document diffusé pour la mise en œuvre de la convention du 14 mai 1997, un SVP 1 % Logement n° 34 « Spécial questions pratiques » a été diffusé en novembre. Il a pour objet d'apporter des réponses à des questions pratiques fréquemment posées sur la mise en application de la convention du 3 août 1998. Il pourra être actualisé au fur et à mesure des besoins.

Comme tous les SVP 1 % Logement, il peut être consulté et téléchargé sur le site Internet de l'Union (www.uesl.fr).

ENQUETE COMMUNE ANPEEC/UESL SUR LE BILAN TRIMESTRIEL DES NOUVEAUX DISPOSITIFS

Pour répondre à la demande d'un grand nombre de CIL/CCI et pour simplifier le suivi trimestriel des nouveaux dispositifs, il a été décidé d'adopter entre l'UESL et l'ANPEEC un cadre commun d'enquête reposant sur un outil unique de recueil des informations, qui sera mis en place dès l'enquête sur le quatrième trimestre 2000. Les CIL/CCI en ont été informés le 22 novembre par une lettre commune de l'ANPEEC et de l'UESL.

Il est rappelé que la restitution des résultats de l'enquête fait désormais l'objet d'une double information :

- un bilan global, assorti de commentaires, diffusé par l'ANPEEC ;
- des bilans individuels, avec le suivi des objectifs, diffusés par l'UESL.

PARTENARIATS AU NIVEAU NATIONAL

• **Crédit Foncier de France**

Un accord de partenariat a été signé le 22 novembre entre l'UESL et le CFF, en vue de faciliter la mise en œuvre du prêt SECURI-PASS en instaurant une collaboration sur le terrain entre le Crédit Foncier de France et les CIL/CCI.

Les CIL/CCI en ont été informés le 23 novembre.

• **Union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs**

Un accord de partenariat a été signé le 10 octobre entre l'UESL et l'UFJT, en vue de faciliter la mise en œuvre des aides LOCA-PASS au profit des jeunes, en instaurant une collaboration sur le terrain entre les CIL/CCI et les associations UFJT (CLLAJ, FJT). Les CIL/CCI en ont été informés le 11 octobre.

Une première réunion régionale associant les CIL/CCI, les Associations UFJT, les Missions locales, les ADIL et les Centres d'Information Jeunesse, a été organisée à Aix-en-Provence le 24 novembre ; cette réunion qui s'est tenue en présence de M. DURRLEMAN, chef du service du développement urbain et de l'habitat à la DGUHC, a réuni plus de 80 participants qui ont pu échanger leurs expériences. D'autres réunions sont prévues dans le même esprit, début 2001, en Nord/Pas-de-Calais et en Rhône-Alpes.

• **Pour le logement des Jeunes**

Deux brochures visant à faciliter le logement des jeunes ont été éditées à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires sous l'égide du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement ; elles mettent tout particulièrement en valeur l'avance et la garantie LOCA-PASS .

Intitulées respectivement « Vous êtes jeune, vous cherchez un logement à louer ... » et « Propriétaire d'un logement, avez-vous pensé à le louer à un jeune ? », elles ont été diffusées aux CIL/CCI et sont disponibles notamment auprès des ADIL, des CAF, des DDE, des Associations UFJT, ...

CONTRIBUTION A L'ETAT POUR 2001

L'article 15 du projet de loi de finances pour 2001 prévoit que les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction doivent verser au Trésor Public, une contribution égale à 21 % des sommes reçues en 2000 au titre des versements obligatoires des entreprises et des remboursements de prêts consentis à l'aide desdits versements d'une durée initiale supérieure à 3 ans.

Toutefois, pour les CIL/CCI, le projet de loi reconduit le dispositif prévu par la convention quinquennale du 3 août 1998 :

- Le montant global de la contribution due par l'ensemble des CIL/CCI au sein de l'UESL sera plafonné à 3,4 milliards de francs.
- L'Union se substituera aux CIL/CCI pour le versement de la contribution leur incombant dans la limite dudit plafond global et selon des modalités de versement à fixer dans le cadre d'une convention à signer avec l'Etat.
- Cette convention reprendra les modalités de répartition de la contribution entre les CIL/CCI, fixées préalablement par le Conseil de l'Union.

Le Conseil, au cours de sa réunion du 21 novembre, sur avis favorable du Comité des collecteurs, a décidé de reconduire pour 2001 le mode de répartition adopté pour les années précédentes, à savoir au prorata de la collecte directe sur fonds réglementés de 2000 avec plafonnement à 115 % du montant individuel résultant de la stricte application de la loi de finances.

Les modalités de versement de la contribution à l'Etat pour 2001, pratiquement identiques à celles de l'an dernier, ont été portées à la connaissance des CIL/CCI par courrier du 18 décembre.

PASSAGE A L'EURO

Il est rappelé que si la date de basculement des francs en euros est toujours fixée au 1^{er} janvier 2002, la période de double circulation des deux monnaies a été limitée à sept semaines, soit jusqu'au 18 février 2002, au lieu de six mois.

Les CIL/CCI doivent d'ores et déjà anticiper les conséquences du basculement. C'est ainsi que les comptes 2001 devront être présentés en euros, même si la comptabilité a été tenue en francs toute l'année 2001. Il en est de même pour les déclarations sociales à souscrire début 2002 sur les salaires 2001.

Certains logiciels comptables ne permettant pas de gérer simultanément un exercice en francs et l'exercice suivant en euros, il convient de se préoccuper dès à présent des modalités pratiques du passage du franc à l'euro.

En ce qui concerne la conversion du capital des sociétés filiales sur fonds réglementés de CIL/CCI en euros, le Conseil d'administration de l'ANPEEC du 13 décembre a décidé de proposer aux Ministres intéressés d'autoriser lesdites sociétés à augmenter leur capital par incorporation de réserves dès lors que la conversion du nominal des actions au centième, au dixième ou à l'euro supérieur n'entraîne pas une augmentation de capital supérieure à 5 %. Une autorisation du Ministère du Logement serait requise au-delà de ce pourcentage.

Cette augmentation peut dans certains cas être supérieure à un million de francs, ce qui devrait en théorie nécessiter un avis préalable de l'UESL. Il en est de même pour les filiales sur fonds non réglementés (dont les filiales Titre V). Le prochain Conseil de l'Union aura à se prononcer sur des mesures de simplification de la procédure d'avis préalable pour faciliter les augmentations de capital intervenant dans le cadre du passage à l'euro.

La conversion des différents plafonds réglementaires ou conventionnels sera également nécessaire ; une réflexion à ce sujet va être menée conjointement entre l'ANPEEC et l'UESL pour faire des propositions. Par ailleurs une note commune d'information va être établie dans le courant du 1^{er} trimestre 2001 à l'attention des CIL/CCI afin de leur rappeler les points essentiels à retenir pour le passage à l'euro en tenant compte de la spécificité de leurs activités 1 % Logement.

ACCIL-Formation

Actualité

♦ **L'EURO et le 1 % Logement (Enjeux impact et mise en œuvre)**

Animation : Catherine DIDIER, UESL, Axelle MILOCHEVITCH, DELOITTE et TOUCHE
11 janvier 2001 – 1^{er} mars 2001 – 26 avril 2001

♦ **Instructions fiscales sur les associations – Application aux CIL**

(Il est rappelé que dans le cadre de la sectorisation de l'activité de gestion de titres, les CIL concernés doivent établir un bilan fiscal 2000 avant le 1^{er} avril 2001)

Animation : Catherine DIDIER, UESL et Monique MILLOT-PERNIN, MMP AUDIT
23 janvier 2001 – 27 février 2001

Inscrivez-vous auprès de :

Françoise DEMARET ☎ 01 44 85 81 50 - Jeannine SZPIRO ☎ 01 44 85 81 55

CONVENTION « INTEMPERIES » DU 13 JANVIER 2000

Le montant total des prêts « intempéries » ne devrait pas excéder 35 MF.

Lors de sa réunion du 8 février, le Conseil avait décidé d'affecter au refinancement des prêts « intempéries » les sommes disponibles sur le fonds « Prévention 1 % Accession » dans la limite de 50 MF.

Compte tenu des retards pris par les entreprises dans l'exécution des travaux, le Conseil du 21 novembre a décidé que les demandes de refinancement des CIL/CCI auprès de l'Union seraient acceptées jusqu'au 10 janvier 2001, pour un déblocage au 30 janvier.

A cette date, il sera procédé à l'affectation définitive du montant total des refinancements accordés conformément au dispositif prévu.

NOMINATIONS

Jacques d'ARJUZON a été élu Président du CIL AVENIR ENTREPRISE (Paris) en remplacement de Roger PAGAZANI.

Bernard CAUCHY a été élu Président de COCITRA (Paris) en remplacement de Roger RIVES.

Michel GALLET a été élu Président du CILDA (Péronnas) en remplacement de Jean-Claude JACQUEMET.

Michel PERICHON a été élu Président du CIL du Val-de-Marne (Créteil) en remplacement de Jean-Pierre ROUCHER.

Jacques GAMELIN a été nommé Directeur du CILAF (Grenoble) en remplacement d'Hélène PILLON.

Sylvain JACOBEE a été nommé Directeur Général de la CCI de Saint-Dié en remplacement de Philippe VOINSON.

Richard VALLET, qui avait été remplacé par Pascal DEBRAY à la Direction générale du CIL 77 (Melun), conserve la Direction du GIL (Paris) ; il a par ailleurs été nommé délégué du réseau INTERCIL.